

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 12 (1920)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnement postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 0 0 0 Kapellenstrasse 8 0 0 0 Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

SOMMAIRE:	Pages	Pages	
1. A propos du congrès de l'Union syndicale	83	4. Exécution de la loi sur les fabriques	88
2. Les cartels syndicaux cantonaux et les fédérations de secrétariat	85	5. Politique sociale	88
3. Les congrès syndicaux internationaux	87	6. Débâcle patriotique	89
		7. Dans les fédérations syndicales	90

Syndiqués!

Mettez tout en œuvre pour faire adopter la

Loi sur la durée du travail dans les entreprises suisses de transport

dans la votation populaire des 30 et 31 octobre.

Le résultat de la votation est d'une importance primordiale

pour tous les ouvriers de l'industrie privée qui tiennent à maintenir pour eux les bienfaits de la

journée de huit heures.

Faites de la propagande sans vous lasser jusqu'au moment de la votation.

Le Comité de l'Union syndicale suisse.

Congrès syndical suisse

des

vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 octobre 1920
dans la grande salle de la Rotonde, à Neuchâtel

Ouverture du congrès le vendredi 15 octobre, à 14 h.
Clôture le dimanche 17 octobre, à midi

Ordre du jour:

1. Discours d'ouverture.
2. Nomination du Bureau et de la Commission de vérification des mandats.
3. Fixation du règlement de discussion.
4. Rapport de gestion du Comité syndical (voir aussi propositions 46 et 47). Rapporteur: Karl Dürr.
5. Organisation et tactique.
 - a) Union ouvrière suisse (voir propositions 44, 45).
 - b) Création d'une « caisse de réserve » (voir propositions 35, 36, 37).
 - c) Relations internationales (voir propositions 39, 40, 41).
 - d) Autres propositions: 38, 42, 43.
6. Rapporteurs: Les auteurs des propositions; pour le Comité syndical: K. Dürr.
7. Revision des statuts (voir propositions 1 jusqu'à 34). Rapporteur: Karl Dürr.
8. Notre position à l'égard des autres organisations de salariés. Rapporteur: Charles Schürch.
9. Union syndicale suisse et Fédération ouvrière suisse. Rapporteur: Herman Greulich.
10. La protection ouvrière internationale. Rapporteur: Conrad Ilg.
11. Divers.